

« Louange à Dieu seul,  
Que la prière et la bénédiction soient sur le Prophète, Sa famille et Ses  
Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec joie et satisfaction que Notre Royaume, terre de liberté, de dialogue et d'ouverture, de coexistence et de tolérance, abrite les travaux du Cinquième Atelier International des Institutions Nationales de Promotion et de Défense des Droits de l'Homme, et en accueille les participants venus des cinq continents. C'est un évènement que Nous apprécions à sa juste valeur et que Nous entourons de Notre Haute Sollicitude comme Nous réservons à Nos hôtes Notre chaleureux accueil et Notre intérêt éminent partant de la considération que Notre majesté porte à leur abnégation au service de la noble mission humanitaire qui vise la consécration de la dignité de l'homme par la préservation de ses droits et leur promotion, convaincu que Nous Sommes que celui qui honore un être humain honore en fait l'Humanité tout entière.

Nous voudrions aussi exprimer Notre considération particulière au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme qui a bien voulu s'associer avec notre Conseil Consultatif des Droits de l'Homme pour l'organisation de cet important forum, en exaltant les actions grandioses et les efforts concluants que déploie cette institution, sous la sage orientation de Mme Mary Robinson, pour le triomphe du droit, la préservation de la dignité et des droits de l'homme et la promotion des libertés, répondant ainsi aux préoccupations de la communauté internationale qui aspire à la démocratie, à la paix et à la prospérité.

Notre initiative de placer votre rencontre internationale sous Notre Haut Patronage illustre la place prépondérante qu'occupent les questions des droits de l'homme dans nos préoccupations et nos choix pour l'édification de l'Etat de Droit, comme elle constitue une consécration du rôle joué par les institutions nationales pour la promotion des droits de l'homme.

Nous Nous réjouissons également que la tenue de ce forum coïncide avec la commémoration par le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme du dixième anniversaire de sa création par notre vénéré père, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde. Les avis consultatifs constructifs présentés par ce Conseil à notre vénéré père et à Notre Majesté ont eu un impact positif dans la marche de Notre pays visant à promouvoir les droits de l'homme pour leur conférer la place qui leur échoit dans Notre monarchie constitutionnelle démocratique et sociale. La place éminente accordée à ce Conseil, érigé en institution opérant auprès de Notre Majesté, procède du fait que la protection des droits, leur garantie et leur essor représentent une responsabilité constitutionnelle au centre même de Notre haute mission et des fonctions fondamentales relevant du grand imamat. Elle est également une concrétisation des fondements de Notre civilisation, de Notre culture et de Nos valeurs islamiques magnanimes, en tant que référentiel de base que Notre royaume a adopté aux côtés des législations internationales visant la protection, la préservation et la promotion des droits de l'homme.

Notre monde aujourd'hui fait face à de grands défis qui Nous interpellent tous pour la concertation et la coopération afin de définir les meilleurs

moyens permettant l'épanouissement de l'homme en lui garantissant la justice et la quiétude. Nous sommes convaincu que le prochain siècle renforcera les efforts des nations dans ce sens et consacra le choix démocratique que Nous veillons constamment à son enracinement, tant sur le plan conceptuel que dans la pratique, afin qu'il devienne l'une des composantes intrinsèques des individus et des communautés, avec tout ce que cela implique comme liberté et responsabilité.

Mesdames et Messieurs,

Nous Sommes déterminé, depuis Notre accession au Trône de Nos glorieux ancêtres, à poursuivre l'édification de l'Etat moderne de façon à préserver les droits et les libertés et consolider les bases du régime fondé sur la séparation des pouvoirs et la suprématie de la loi. C'est ce que Nous avons souligné dans le premier Discours du Trône, en date du 30 juillet 1999, où Nous avons exprimé Notre ferme attachement à la monarchie constitutionnelle et au multipartisme pour l'édification de l'Etat de droit et la protection des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Dans ce cadre, Notre Royaume a tenu à ratifier un certain nombre de conventions dans le domaine des droits de l'homme, à créer les institutions, à développer les lois et à mettre en place les garanties à même de prémunir contre les abus, à élargir les champs de liberté et à veiller à la sécurité des individus et des groupes, dans le respect de Nos engagements dans le domaine des droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus.

Nous Sommes convaincu que ce choix place Notre pays dans la dynamique de l'époque, en interaction créative avec les changements de son environnement et parfaitement préparé à envisager l'avenir en harmonie avec son histoire et sa civilisation. Notre identité culturelle et religieuse est aujourd'hui en mesure -comme elle l'a été à travers l'Histoire- de contribuer à l'enrichissement de l'Universalité avec tout l'apport des droits de l'Homme, d'exercer les libertés et de s'intégrer dans leur mouvement sans contradiction ni antagonisme, car la préservation de la spécificité et de l'identité ne signifie pas le repli sur soi, mais l'action tendant vers une dynamique renouvelée du concept de l'authenticité dans le cadre de la modernité, et respectueuse des valeurs sacrées qui prouvent la tolérance, le dialogue serein et la paix.

Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme de Notre Royaume a contribué, à travers ses avis consultatifs auxquels Nous avons conféré force de loi, à la préservation et à la promotion des droits civiques et politiques. Nous sommes soucieux de le voir accorder le plus grand intérêt aux droits économiques, sociaux et culturels. Le droit à la scolarité, à la santé, à l'alimentation, à l'habitat et à un environnement sain entre autres, constitue en effet un aspect essentiel de la protection de la dignité de l'homme. La pauvreté absolue dans ses différentes manifestations représente une violation des droits de l'homme les plus élémentaires et une atteinte à sa dignité.

C'est pourquoi Nous continuons, comme Nous l'avons souligné le 10 Décembre 1999, à l'occasion du 51-eme anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme, à accorder un intérêt éminent à l'intégration des démunis et des handicapés et aux questions de la femme

rurale qui souffre des conditions de marginalisation les plus dures s'agissant des pratiques relatives aux droits de l'homme. Les valeurs de solidarité et d'entraide enracinées dans la société sont à l'évidence de nature à promouvoir la créativité et l'esprit d'initiative pour l'amélioration de la situation de diverses couches et catégories sociales, notamment celles vivant dans des conditions difficiles.

Il est pour Nous un motif de fierté de constater le dynamisme dont fait preuve la société civile, la diversité des domaines de son action et le développement que connaissent les formes de partenariat et de coopération qui lient celle-ci aux pouvoirs publics et aux institutions spécialisées, ce qui contribue à la mobilisation des potentialités et à l'intensification du rythme des initiatives et des actions dans un cadre de liberté et de responsabilité.

Si le Premier Forum des Institutions Nationales du Pourtour Méditerranéen, que Notre Royaume avait abrité en 1998 à Marrakech, avait donné à la question de l'immigration et de la circulation des personnes tout l'intérêt qu'elle mérite, ce même sujet se pose de nos jours avec plus d'acuité, puisqu'il touche aux droits de l'homme, et se manifeste par le retour de certaines formes de racisme et de xénophobie, avec ce qui en découle comme comportements extrémistes dans les sociétés du monde industrialisé. Cela Nous amène à réfléchir à l'énorme effort que l'humanité doit consentir pour assurer le respect réel et effectif des droits de l'homme, dans un esprit civilisationnel qui bannit toute forme de discrimination.

Nous saisissons l'opportunité offerte par la tenue de ce forum international pour vous exprimer les préoccupations du Maroc face à la recrudescence des atteintes aux droits de l'homme commises à l'encontre des travailleurs immigrés partout dans le monde, tout en exhortant, à travers votre rencontre, l'ensemble des Etats et gouvernements de par le monde à adhérer, dans les plus brefs délais, aux conventions internationales pour la protection des droits des travailleurs immigrés et de tous les membres de leurs familles, et à appliquer les dispositions de la Déclaration de Marrakech des institutions nationales du pourtour méditerranéen de 1998.

Le gouvernement de Notre Majesté déploie des efforts louables dans ce sens et Nous formons le vœu que les institutions nationales de défense des droits de l'homme joueront un rôle de premier plan pour sensibiliser l'opinion publique et inciter les gouvernements à adhérer à cette importante convention internationale, d'autant plus que le nouveau siècle que nous entamons connaîtra, sous la pression de la mondialisation, une recrudescence des mouvements migratoires et de la circulation transrégionale et transcontinentale. Aussi sommes-nous tous appelés, dans le nord comme dans le sud, à adopter des approches globales et volontaristes concernant les questions de l'immigration dans le sens du renforcement de la communication, de la solidarité et de la coopération entre tous les peuples.

Mesdames et messieurs,

Le développement extraordinaire que connaît le monde dans tous les domaines et les grandes mutations qui s'y produisent, appellent la

contribution de tous au renforcement de la coopération pour bâtir un monde où règne la stabilité, la justice, la liberté et la paix.

Le poids de la dette, l'analphabétisme et le faible taux de croissance constituent, dans nombre de régions du monde, des handicaps à la préservation de la dignité de l'homme et au respect de ses droits fondamentaux.

Nous sommes certain que votre forum, qui réunit les représentants des institutions nationales et des organisations non gouvernementales, des experts et des personnes actives dans ce domaine, est conscient des défis qui guettent les droits de l'homme de par le monde et des efforts à consentir pour promouvoir ces droits. Malgré les grands acquis enregistrés dans plusieurs régions du monde, notamment en matière de droits civiques et politiques, et ce grâce aux conventions, aux mécanismes mis en place et aux efforts des différentes organisations, nous sommes appelés, pour relever les défis, à multiplier les actions visant à assurer un respect réel des droits économiques, sociaux et culturels et à réunir les conditions nécessaires afin de préserver les acquis et éviter les malheurs du passé. Dans ce sens, l'éducation aux droits de l'homme et l'intégration de cette culture dans les programmes d'enseignement et les cursus de formation de plusieurs catégories de fonctionnaires, constituent un préalable pour prévenir toute forme de violation.

Votre rôle revêt une importance particulière dans la poursuite de la marche de l'humanité vers un monde où prévalent les idéaux de fraternité, de paix et de liberté et où la dignité humaine est préservée.

Vous trouverez en Notre Majesté et en le Royaume du Maroc, votre meilleur soutien, partant de Notre souci de faire de Notre pays un flambeau pour les droits de l'homme.

Puisse Dieu guider vos pas et couronner de succès vos nobles actions humanitaires au service des hautes vertus et de l'Humanité tout entière.

Que la paix et la bénédiction soient sur vous.

Fait au Palais Royal de Rabat le 6 Moharram 1421 de l'Hégire, correspondant au 11 avril 2000.

Mohammed VI, Roi du Maroc. »

MAP